



Nantes, le 23 janvier 2018

À Mme Ongaro, Directrice de l'EIC PDL

Objet : Demande de Concertation Immédiate

Madame la directrice,

La CGT déplore le climat de suspicion et de répression instauré dans l'établissement depuis quelques mois afin de désigner les cheminot-e-s comme les responsables des écarts de production et de sécurité tout en écartant les responsabilités réelles de la direction. Pour ne rien arranger à la situation, la politique de réduction des effectifs n'est jamais remise en cause et la suppression des postes est toujours l'alpha et l'oméga de la stratégie de l'Établissement. Dans ce contexte, il n'est pas étonnant que l'EIC ait donné son accord à la suppression de l'autorisation de départ des trains dans les gares TER ! Pourtant certaines de ces fonctions de sécurités étaient tenues par des agents de notre établissement dans des gares d'arrêt général ! Rien ne semble donc résister à cette volonté destructrice, même pas la sécurité des usagers.

C'est pourquoi, conformément à l'article 4-2 du titre II du RH0826 modifié par l'avenant du 13 décembre 2007, le secteur régional CGT cheminots des Pays-de-la-Loire vous dépose une Demande de Concertation Immédiate sur les sujets suivants :

- L'arrêt des réorganisations remettant en cause la sécurité ferroviaire.
- Emploi :
 - o la CGT revendique le retour au calcul de réserve par équipe afin d'assurer finement la couverture des postes, la formation des agents, l'acceptation des congés.
 - o Avenir du poste de Château du Loir et de ses agents.
- Les salaires et pensions.
- L'arrêt des blocages des demandes de mutation sur l'établissement.

Dans l'attente d'être reçus, nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de nos sentiments distingués.

Guix Olivier